

Manuel des parents

Information pour les parents

Table des matières

1. Adresse et emplacement des chalets.....	2
2. Piscines.....	2
3. Service de garde et heures d'animation.....	3
4. Heure d'arrivée/départ, absences et retards.....	3
5. Diner et collations.....	4
6. Problèmes de santé/maladie/médication.....	4
7. Accidents.....	5
8. Transport.....	5
9. Sorties.....	5
10. Soirées spéciales et invites spéciaux.....	5
11. Activités.....	6
12. Natation.....	6
13. Bulletins hebdomadaires.....	7
14. Tenue vestimentaire.....	7
15. Chandail du camp de jour.....	8
16. Crème solaire et chasse-moustique.....	8
17. Jouets, objets perdu et/ou volés.....	8
18. Conduite des enfants et le code de vie.....	8
19. Vandalisme.....	9
20. Relevé 24.....	9
21. Annulations et modifications de l'inscription.....	10
22. Intégration et accompagnement.....	10
23. Équipe d'animation.....	11
24. Conseil d'administration.....	11
25. Questions, commentaires, et suggestions.....	11

1. ADRESSE ET EMPLACEMENTS DES CHALETs

Veuillez cliquer sur les hyperliens pour activer la fonction de cartographie Google.

Centre Civique (bureau)

12001, boul. Salaberry, D.D.O.

Sunnybrook (Kidz Camp)

100, Cadman, D.D.O.

Terry Fox (Kidz Camp)

100, Fairview, D.D.O.

Westminster (Kidz Camp)

541 rue Westminster, D.D.O.

Westwood (Aventure)

45, Thornton

École Secondaire Des Sources (Athlétique)

2900 rue Lake, D.D.O.

2. PISCINES

Piscine A.A.D.D.O.

12001, boul. de Salaberry, D.D.O. (Aventure et camp Athlétique)

Piscine Westminster

541 Rue Westminster, Dollard-des-Ormeaux, QC

Piscine Glenmore

120, Glenmore, D.D.O. (Chalet Sunnybrook)

Piscine Westpark

100, Wilson, D.D.O. (Cha

3. HEURES D'ANIMATION ET SERVICE DE GARDE

Heures d'animation : 8h30 à 16h30

Heures: 7h à 8h30 et 16h30 à 18h

Les frais de gardiennage sont inclus dans les frais d'inscription. Des frais supplémentaires de \$1.00 par enfant par minute de retard seront imposés.

S.V.P. avertissez le chef de camp si vous avez l'intention de recourir au service de gardiennage. On pourra ainsi ajuster le nombre de surveillants selon le nombre d'enfants attendus.

4. HEURE D'ARRIVÉE/DÉPART, ABSENCES ET RETARDS

ABSENCES ET RETARDS

En cas d'absence ou de retard, veuillez nous appeler au 514-684- 0970 et laisser un message sur notre boîte vocale avant les heures de camp. Vous devez laisser votre nom, le nom de l'enfant, son parc et le nombre de jours d'absence. Cette procédure nous permet d'alléger le travail du personnel de bureau qui, lors de l'absence ou d'une arrivée tardive non confirmée d'un enfant, téléphonera à la maison.

ARRIVÉE AU PARC

À chaque jour, vous devez vous assurer que votre enfant est pris en charge par son moniteur avant de quitter. L'enfant qui se rend seul au parc doit se rapporter à son moniteur dès son arrivée. À 8h45, les moniteurs prennent les présences de leur groupe et communiquent l'information à leur chef de camp.

DÉPART DU PARC

L'enfant ayant la permission de quitter seul le parc peut le faire à partir de 16h30. Une permission écrite doit être envoyée au chef de camp ou à notre secrétaire pour qu'un enfant puisse quitter plus tôt.

Lorsque le parent vient chercher son enfant, il ou elle doit avertir le moniteur avant de quitter avec l'enfant. Pour la sécurité de vos enfants, le camp de jour se réserve le droit de demander

des pièces d'identité à la personne venant chercher l'enfant. Seules les personnes autorisées à venir chercher votre enfant pourront le faire. Une autorisation écrite d'un parent ou tuteur est nécessaire dans l'éventualité où un individu non inscrit sur la liste de gens autorisés à quitter avec l'enfant sera responsable de venir chercher l'enfant au camp. Cette autorisation devra être remise au chef de camp par le parent ou tuteur. Si toutefois il s'agit d'une urgence, une autorisation téléphonique sera acceptée après vérification de certaines données personnelles.

5. DÎNERS ET COLLATIONS

L'enfant doit apporter son repas TOUS les jours. Si votre enfant oublie son repas, nous communiquerons avec vous afin que vous veniez lui en porter un.

Nous n'avons pas de réfrigérateur ni de four micro-ondes à la disposition des enfants. Nous suggérons que votre enfant utilise un bloc réfrigérant ou un sac à lunch isolé.

Veuillez prévoir deux collations par jour (fruits, légumes en bâtonnets, jus, etc.).

Les contenants de verre sont interdits. Pour la sécurité des enfants, veuillez éviter les ustensiles tranchants.

******Les enfants fréquentant le parc Sunnybrooke doivent s'abstenir d'apporter des aliments avec noix pour la sécurité des campeurs allergiques.

6. PROBLÈMES DE SANTÉ/MALADIE/MÉDICATION

Si votre enfant a un problème de santé (allergies alimentaires, asthme, etc.), veuillez en avertir le chef de camp.

Nous n'administrons pas de médicaments.

Nous ne fournissons pas de médicaments.

Si votre enfant souffre d'allergies et a besoin d'un Epipen, assurez vous que celui-ci soit facilement accessible au personnel du camp, idéalement accroché à la ceinture de votre enfant.

L'enfant qui a de la fièvre ou une maladie contagieuse doit rester à la maison. Veuillez en informer le camp de jour au 514-684-0970.

7. ACCIDENTS

En cas d'accident, nous communiquons immédiatement avec les personnes ressources mentionnées dans la fiche d'inscription de l'enfant. Sans votre accord, votre enfant est transporté en ambulance qu'en cas extrême puisque les frais de transport vous seront facturés.

Un téléphone et une trousse de secourisme complète sont sur place tous les jours. Pour chaque accident, un rapport est rempli. Les animateurs du camp de jour reçoivent une formation en secourisme et RCR.

Les parents sont toujours informés, peu importe l'intervention faite auprès de l'enfant.

8. TRANSPORT

Au parc: Le parent ou tuteur de l'enfant est responsable d'amener et de venir chercher son enfant au parc.

Sorties: Des autobus scolaires assurent le transport des enfants les jours de sortie. Les horaires vous seront communiqué dans les bulletins hebdomadaires.

Piscine: Les parcs se rendent à la piscine à pied.

Il est strictement interdit au moniteur de transporter un enfant dans sa propre voiture peu importe les circonstances.

9. SORTIES

L'heure de départ sera indiquée sur l'horaire de la semaine. Nous ne pouvons pas attendre les retardataires. Aucun service n'est offert aux parcs pendant les sorties. Tous les enfants doivent apporter leur repas pour les sorties. En cas de pluie, la sortie peut être reportée au lendemain.

10. SOIRÉES SPÉCIALES ET INVITÉ SPÉCIAUX

En cas d'événements spéciaux, ce sera indiqués sur l'horaire de la semaine.

Pour compléter nos activités de notre calendrier, le camp accueille aussi des invités spéciaux. Ces ateliers et/ou activités avec les invités sont adaptés à l'âge des enfants. Vous serez informés des invités spéciaux dans le bulletin hebdomadaire.

11. ACTIVITÉS

Les activités au parc sont organisées par l'équipe d'animation. Voici quelques exemples :

- Invités spéciaux (voir la section soirées spéciales et invités spéciaux)
- Jeux coopératifs par groupes d'âge
- Grands jeux avec tous les enfants du parc
- Arts plastiques
- Jeux d'eau.

Un horaire de la semaine est disponible les lundis. Cet horaire inclut :

- Horaire des activités
- Horaire de la piscine
- Heures de départ et d'arrivée pour les sorties*
- Messages importants
- Articles particuliers qui doivent être apportés au camp.

*** Veuillez prendre note que l'horaire de la semaine indiquera l'heure de départ et le jour pour la sortie de la semaine. On vous rappelle que l'autobus ne peut pas attendre les retardataires, puisque nous avons un horaire strict à respecter.**

12. NATATION

Le camp de jour visite la piscine trois fois par semaine. En plus des moniteurs, des sauveteurs sont sur place pour assurer de la sécurité des enfants. En cas de pluie, les périodes de baignade sont annulées. Pour éviter les risques de perte des vêtements, les enfants se changent au chalet du parc. Il est interdit de porter des flotteurs pendant les bains libres. Les enfants qui éprouvent de la difficulté à nager portent un bracelet de couleur qui indiquent qu'ils ne peuvent pas se baigner dans la partie profonde de la piscine.

Puisque le camp Aventure de Westwood se rend au centre aquatique de DDO pour la baignade, il est fortement recommandé d'apporter un cadenas qui ne sera pas fourni par le camp de jour. Si votre enfant a besoin d'une attention particulière lorsqu'il se baigne, veuillez en aviser le chef de camp. **S.V.P., VEUILLEZ IDENTIFIER TOUS LES VÊTEMENTS AU NOM DE L'ENFANT.**

13. BULLETINS HEBDOMADAIRES

Vous pourrez vous procurer le bulletin hebdomadaire le lundi. Ce communiqué comporte :

- Horaire des activités
- Horaire des sorties à la piscine
- Heures de départ et d'arrivée pour les sorties*
- Messages importants
- Articles spécifiques à apporter
- Évènements spéciaux.

* ATTENTION : Le bulletin hebdomadaire vous indique l'horaire de départ du parc pour la sortie. On vous rappelle une fois de plus que les autobus ont un horaire strict à respecter.

14. TENUE VESTIMENTAIRE

Nous recommandons un short, un t-shirt, des espadrilles et un chapeau.

Sorties: Le port du T-shirt du camp permet aux moniteurs de repérer votre enfant plus facilement dans les endroits publics.

Piscines: L'enfant doit apporter son maillot de bain et sa serviette). Il est suggéré d'apporter ces articles à tous les jours puisque certaines activités peuvent le requérir.

Pluie: En cas de pluie, veuillez prévoir les vêtements appropriés (imperméable, bottes, etc.).

Il est important de bien identifier tous les vêtements au nom de l'enfant.

15. CHANDAIL DU CAMP DE JOUR

Le T-shirt du camp est obligatoire lors des sorties de façon à faciliter l'identification et la surveillance dans les lieux publics. Le prix du t- shirt est inclus dans les frais de camp. Le t-shirt est remis à l'enfant lors de sa première journée au camp.

16. CRÈME SOLAIRE ET CHASSE-MOUSTIQUE

Nous vous demandons d'appliquer de la crème solaire ou du chasse- moustique avant l'arrivée au parc. Votre enfant doit aussi apporter une bouteille de crème solaire dans son sac à dos tous les jours. Le camp de jour ne fournit pas ces produits. Les produits à l'épreuve de l'eau sont fortement recommandé.

17. JOUETS, OBJETS PERDUS ET/OU VOLÉS AVEC OU SANS VALEURS

Le camp de jour n'est pas responsable des objets perdus. Nous tenons tout de même les portes des chalets verrouillées en notre absence afin de réduire les risques de vol.

Il est interdit d'apporter tout appareil électronique comme les mp3, téléphones cellulaires et jeux vidéo au camp de jour. Il est fortement conseiller de laisser tout objet de valeur et jouets à la maison.

18. CONDUITE DES ENFANTS/ CODE DE VIE

Afin que vos enfants passent un bel été au camp de jour, nous devons avoir certains règlements. Le respect est important pour tous et les comportements irrespectueux ne sont pas tolérés. Aucune violence verbale, physique ou gestuelle n'est tolérée à l'endroit des enfants et du personnel du camp. Le camp fonctionne avec un système d'avertissements verbaux, et par la suite des avertissements écrits pour tous manquements aux règlements.

Voici des exemples de manquement au Code de Vie:

- Violence
- Impolitesse
- Langage inacceptable
- Lancement d'objets
- Morsure des autres
- Bris de matériel

- Conduite inacceptable
- Refus d'obéir aux consignes
- Objets interdits
- Manque de participation
- Sortie du camp sans permission

Système de mesures disciplinaires

L'enfant recevra jusqu'à 3 avertissements du chef de camp pour tout manque de respect des règles du camp. Tout mauvais comportement sera noté et discuté avec les parents. Si les problèmes continuent de persister, comme conséquence, le campeur manquera un jour du camp. Si le campeur n'est pas en mesure de démontrer un comportement approprié, le camp se réserve le droit de mettre fin à l'inscription du campeur.

19. VANDALISME

Le vandalisme des installations suivantes est inacceptable :

- Autobus
- Chalet et installations du parc
- Installations des piscines
- Matériel d'animation.

Tout acte de vandalisme requérant un dédommagement sera facturé au parent ou au tuteur de l'enfant qui a causé les dégâts. Le camp se dégage donc de toute responsabilité à l'égard des actes de vandalisme des enfants.

20. RELEVÉ 24

La direction vous émettra un relevé 24 aux fins d'impôt. Ce dernier sera accessible via notre site internet d'inscription. Vous recevrez un courriel vers le mois de février de l'année suivant le camp lorsque le relevé 24 sera disponible.

21. ANNULATIONS ET MODIFICATIONS DE L'INSCRIPTION

Une modification consiste à un échange de semaine ou un changement de parc. Des frais de \$30 s'appliqueront pour chaque modification. Il n'y a aucune modification sans la réception de ce \$30.

La première semaine de camp, servant de dépôt, n'est pas remboursable. Dans les autres cas, le camp rembourse le montant de la semaine de camp moins 30\$ si une demande écrite d'annulation parvient au camp au moins deux (2) semaines avant le début du séjour. Toute autre demande d'annulation ne respectant pas le délai de deux semaines ne pourra s'effectuer sans un billet médical. Il n'y a aucun remboursement pour les journées où votre enfant est absent. Il n'y a aucun échange de journée.

Il n'y aura aucun remboursement avant septembre.

22. INTÉGRATIONS ET ACCOMPAGNEMENT

Le camp accueille les enfants avec une déficience intellectuelle ou physique grâce à une subvention du gouvernement. L'accueil de ceux-ci dépend de différents facteurs, dont l'obtention de subventions adéquates, du type de difficulté des postulants et du personnel disponible.

Si votre enfant est atteint d'un handicap, il est essentiel de le signaler au Camp de Jour afin de permettre son intégration. Ne pas avertir le personnel du camp d'une déficience physique ou intellectuelle pourrait mener au renvoi de votre enfant. Nous avons les ressources nécessaires afin d'assurer l'encadrement adéquat de votre enfant, mais elles sont limitées.

Offrir un service dynamique et sécuritaire à tous les enfants reste notre première mission.

23. ÉQUIPE D'ANIMATION

Voici les membres de l'équipe dynamique qui se chargera de divertir vos enfants cet été.

Chef de Camp: Le chef de camp supervise toutes les activités. C'est la personne ressource si vous désirez obtenir de l'information et en cas de problème.

Moniteur: Pour chaque groupe de 10 enfants, il y a un moniteur responsable de l'animation. C'est le moniteur qui relève le défi de divertir vos enfants du matin au soir.

Aide-moniteur: Ces jeunes bénévoles en formation aident les moniteurs et les chefs de camp afin d'acquérir de l'expérience en tant que moniteur. Il recevra une formation en animation et en gardiennage sous la supervision du formateur du camp.

Moniteur en formation (M.E.F.): Sous la supervision d'un formateur, l'aspirant-moniteur reçoit plusieurs ateliers : cours de base en premiers soins, jeux de groupe, grands jeux, art et théâtre, etc.

Directeur et assistant-directeur: La direction supervise et coordonne toutes les activités du camp.

24. COMITÉ D'ADMINISTRATION

Notre comité d'administration est compris de parents volontaires qui contribuent à la réussite du camp de jour. Le conseil se réunit plusieurs fois au long de l'année ainsi que deux fois par semaine pendant l'été.

Membres du comité :

Président : Mark Levine

Rhonda Joseph

Ani Kotchounian

25. QUESTIONS, COMMENTAIRES, ET SUGGESTIONS

Appeler nous au 514-684-0970 pour tous questions, commentaires et/ou suggestions concernant le Camp de Jour D.D.O.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION ET BON ÉTÉ !